

**TOUT SAVOIR
SUR OÙ ÇA VA**



GUIDE PRATIQUE DU TRI

NOUS CONTACTER

contact@yvetot-normandie.fr
02 35 56 14 14

YV
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**YVETOT
NORMANDIE**

Le service de gestion des déchets de la Communauté de Communes Yvetot Normandie propose plusieurs services aux habitants.

PRÉSENTATION DU SERVICE

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte-à-porte sur 19 communes.



La livraison et le remplacement des conteneurs à ordures ménagères cassés.



La collecte des bouteilles, pots et bocaux en verre, dans des conteneurs spécifiques, répartis sur l'ensemble du territoire.



La fourniture des sacs jaunes (pour les maisons individuelles) et des conteneurs jaunes (pour les habitats collectifs) aux habitants pour les déchets recyclables.



La collecte et la revalorisation des textiles, chaussures et linge de maison usés ou déchirés.



Deux déchetteries situées à Touffreville-la-Corbeline et à Croix-Mare.

TRIER, POURQUOI ?

Le tri est la somme des petits gestes quotidiens de chacun, qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles.

TRIER POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le plastique ou le verre sont fabriqués à partir de ressources naturelles. En triant vos emballages, vous avez la garantie qu'ils seront effectivement recyclés, économisant ainsi des ressources naturelles. Par exemple, une tonne de papier recyclée permet d'éviter la coupe de 33 arbres, de consommer 6 fois moins d'eau et d'utiliser 2 fois moins d'énergie.

TRIER POUR LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'émission moyenne de gaz à effet de serre est de 1,68 tonne par an et par habitant. Grâce au tri et au recyclage, vous pouvez réduire ces émissions.



TRIER POUR ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

Produire de nouvelles matières premières à partir de déchets d'emballages ménagers permet d'économiser de l'énergie. En effet, extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Ainsi, refondre des canettes d'aluminium nécessite 95% d'énergie en moins que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production.

TRIER POUR SOUTENIR LOCALEMENT L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ont permis la création de 28 000 emplois directs.

Les consignes DE TRI

Je dépose dans les sacs jaunes (pour les maisons individuelles)
ou dans les conteneurs jaunes (pour les habitats collectifs)
uniquement les déchets suivants :



Les papiers et enveloppes



Les emballages et briques en carton



Les bouteilles et flacons plastiques



Les emballages en métal



NOUVEAU

Tous les autres emballages en plastique



OU



**Les emballages doivent être correctement vidés.
Économisez l'eau, ne les lavez pas ! Ils seront nettoyés pendant le recyclage.**



Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont à déposer dans ces conteneurs



Je ne mets pas dans les sacs jaunes (pour les maisons individuelles) ou dans le conteneur jaune (pour les habitats collectifs) :



Pas de reste alimentaire !



Pas de mouchoir jetable !



Pas de sac aspirateur !



Pas de textile !



Pas de papier peint !



Pas de jouet !



Pas de poubelle de salle de bain !



Pas de polystyrène !

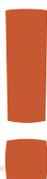


Pas de verre !



L'IMPACT DES ERREURS DE TRI SUR LA REOM

Un tri de bonne qualité permet de stabiliser les coûts de traitement de nos déchets. A l'inverse, les erreurs de tri impactent ces coûts et peuvent augmenter le montant de la redevance.



UN DOUTE, UNE QUESTION

Contactez l'animateur du tri au **02 35 56 14 14**. Il sensibilise la population aux consignes de tri et intervient également auprès des scolaires de la maternelle au lycée.



Un PETIT GESTE POUR L'HOMME ...

Tous les emballages que vous triez sont amenés au centre de tri du Havre. Ils sont ensuite séparés par matière (papier, métal, emballages plastiques...) et compactés. Ils sont ensuite acheminés vers les usines de recyclage qui les transforment en nouveaux produits.

... UN GRAND PAS POUR L'ENVIRONNEMENT

EXEMPLES DE DÉCHETS RECYCLÉS ...

- 29 paquets de biscuits en carton = un puzzle de 150 pièces avec sa boîte de rangement.
- 16 boîtes de conserve = 1 boule de pétanque.
- 8 boîtes de conserve = 1 casserole.
- 15 bouteilles de lait = 1 arrosoir.
- Les canettes en aluminium :
1000 = 1 lave-linge, 670 = 1 vélo, 51 = 1 pupitre de musique.
- 1 brique de lait = 1 paquet de mouchoirs jetables.
- 3 boîtes de céréales = 1 carton à chaussures.

27
BOUTEILLES



=



1 VESTE
EN LAINE POLAIRE

114
CANETTES DE SODA



=



1 TROTINETTE



... ET LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Une tonne de plastique triée permet de fabriquer **1 800 pulls polaires**, soit 600 kg de pétrole économisés.
- Une tonne d'aluminium triée permet de fabriquer **100 vélos**, soit 2 tonnes de bauxite économisées.
- Une tonne de verre triée permet de fabriquer **2 500 bouteilles**, soit 700 kg de sable économisés.

Donner une nouvelle vie au textile



ATTENTION

Ne déposez pas d'articles humides car ils créent de la moisissure qui rend la valorisation impossible.

Il est possible de valoriser les textiles d'habillement, chaussures et linge de maison usés ou déchirés. Il s'agit des vêtements, foulards, bonnets, draps, serviettes et nappes ainsi que toutes les chaussures femmes, hommes et enfants.

⇒ Attachez les chaussures par paire et regroupez-les avec vos vêtements et linges usés dans un sac. Déposez ensuite votre sac dans le conteneur à textile le plus proche ou aux déchetteries.

Selon les matières, ils sont ensuite découpés, défibrés, broyés ou effilochés pour retourner à l'état de matière et de fibre pour créer de nouveaux produits.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST



L'économie circulaire est un système qui considère les déchets comme une ressource en matières premières. Elle vise donc à utiliser un maximum de déchets recyclables pour refabriquer de nouveaux produits.

Elle tend à diminuer considérablement l'impact sur l'environnement.

L'économie circulaire peut être résumée par ce schéma* ⇒⇒



**RÉDUIRE
RECYCLER
RÉUTILISER
REFABRIQUER**

* Anneau de Möbius

Que deviennent mes ORDURES MÉNAGÈRES ?

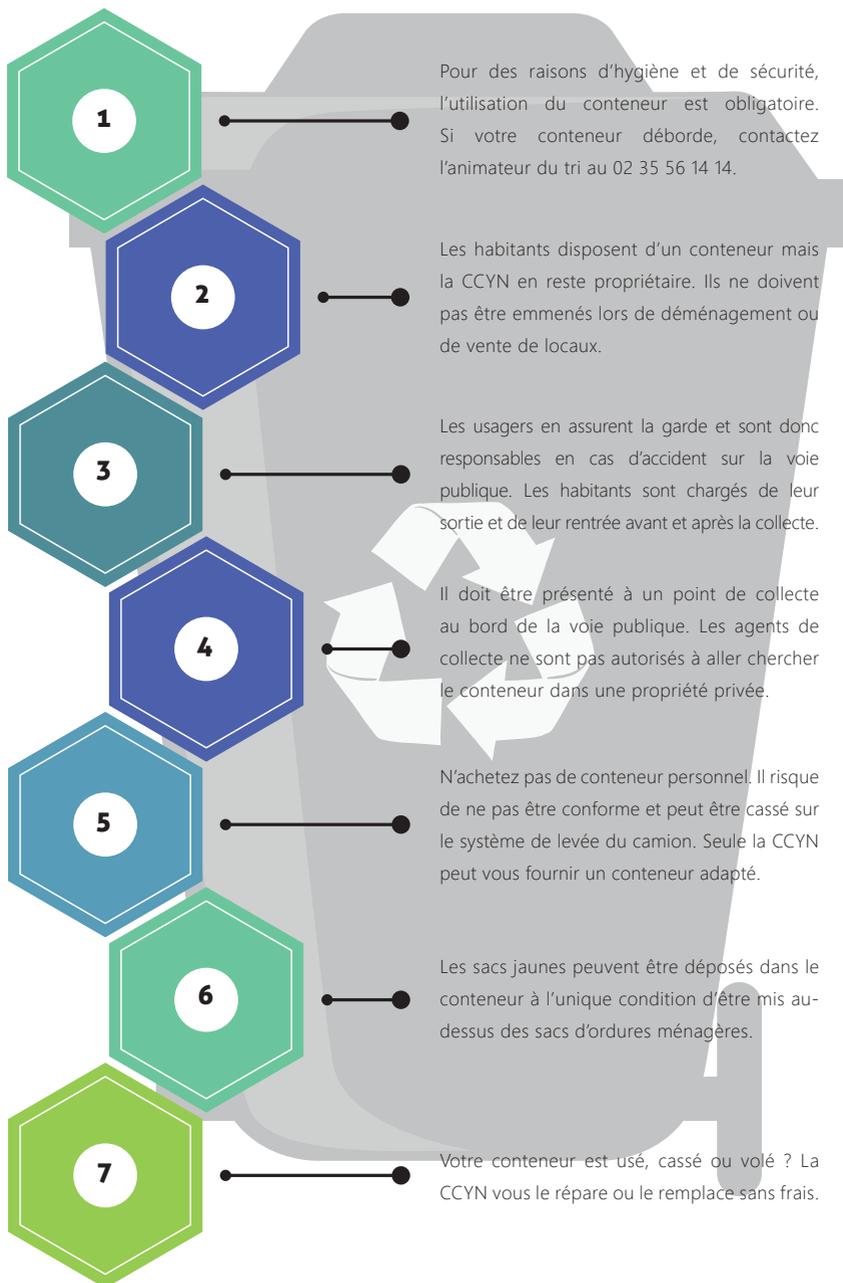
Mes autres déchets non recyclables (ex : cotons-tiges, disques démaquillants, couches bébé, objets cassés...) sont à déposer dans un sac d'ordures ménagères. Ce sac est à mettre dans le conteneur.



Les ordures ménagères partent à l'usine d'incinération ECOSTU'AIR* située à Saint-Jean-de-Folleville. Cette usine fait partie de la toute dernière génération d'unités de valorisation énergétique de déchets ménagers. Au moyen d'un procédé technique performant, ECOSTU'AIR produit de l'électricité grâce à la chaleur issue de l'incinération des déchets ménagers ainsi que de la vapeur.

Depuis la mise en place du réseau vapeur, l'énergie produite grâce à la combustion des déchets permet de couvrir 66% des besoins en vapeur d'une entreprise voisine, tout en assurant les besoins de fonctionnement électrique d'ECOSTU'AIR.

7 RÈGLES À SAVOIR SUR LES CONTENEURS



ALLÉGER sa POUBELLE, c'est POSSIBLE !

La quantité de déchets a doublé en 40 ans !

Un français en produit en moyenne 573 kg répartis dans les ordures, le sac de tri et à la déchetterie.



Des solutions existent pour moins jeter.

Le compostage contribue fortement à diminuer vos volumes de végétaux (tonte de pelouse, gazon, feuilles mortes...). On y met également les épluchures de fruits et de légumes, le marc de café, les sachets de thé, les coquilles d'œufs, les mouchoirs jetables et l'essuie-tout.

Vous souhaitez acquérir un composteur ?

Contactez Yvetot Normandie au 02 35 56 14 14



QUELQUES ASTUCES :

**C'EST DÉCIDÉ :
JE RÉDUIS
MES DÉCHETS !**

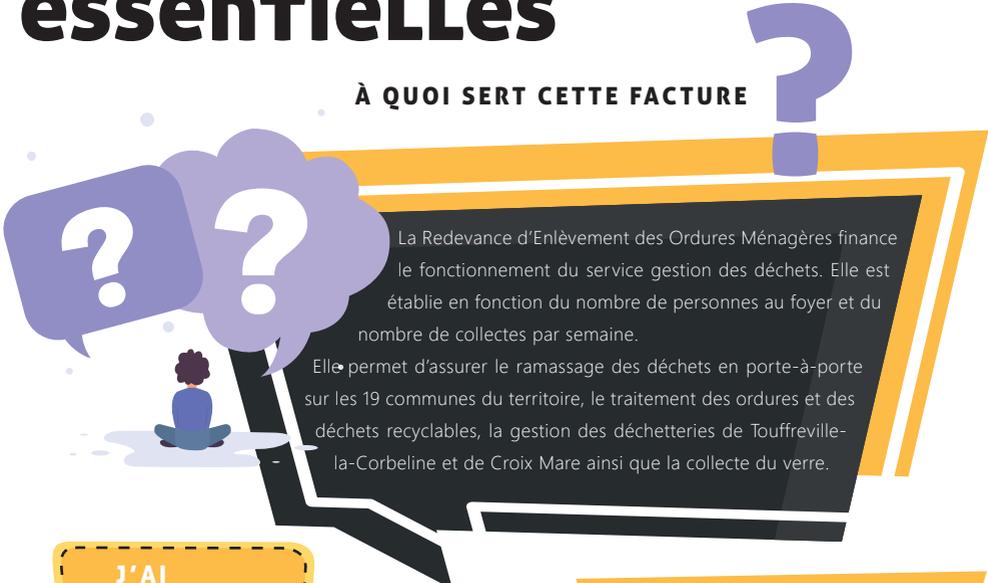


- Éviter les produits à usage unique comme les lingettes, les assiettes et couverts en plastiques, gobelets et serviettes en papier.
- Éviter les objets gadgets offerts ou peu cher. Ils finissent généralement très vite à la poubelle.
- Choisir des produits fiables, réutilisables et réparables.
- Acheter d'occasion, emprunter, louer ...
- Utiliser le papier avec modération, au bureau comme à la maison.
- Limiter les piles : acheter de préférence des produits sans pile ou à cellule solaire et utiliser des piles rechargeables.
- Mettre un autocollant « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres.

- Revendre ou donner ses vêtements et son matériel.
- Réduire d'urgence le gaspillage alimentaire : lourd en conséquences environnementales, économiques, et sociales.

La REOM, informations essentielles

À QUOI SERT CETTE FACTURE ?



La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères finance le fonctionnement du service gestion des déchets. Elle est établie en fonction du nombre de personnes au foyer et du nombre de collectes par semaine.

Elle permet d'assurer le ramassage des déchets en porte-à-porte sur les 19 communes du territoire, le traitement des ordures et des déchets recyclables, la gestion des déchetteries de Touffreville-la-Corbeline et de Croix Mare ainsi que la collecte du verre.

J'AI DÉMÉNAGÉ

Faites-nous parvenir la copie de l'acte d'achat (de votre nouveau logement), ou de l'acte de vente (de votre ancien logement), ou la copie des pages du bail ou de l'état des lieux d'entrée/de sortie de votre nouveau/ancien logement.

JE VIENS D'EMMÉNAGER SUR LE TERRITOIRE

Présentez-vous à l'accueil de la CCYN, au n°4 rue de la Brème, à Yvetot, ou composez le 02 35 56 14 14.

MON ENFANT A QUITTÉ LE DOMICILE

Transmettez-nous la copie des pages de l'acte d'achat, du bail ou de l'état des lieux d'entrée de votre enfant dans son nouveau logement. Si votre enfant n'est plus rattaché à votre foyer fiscal, la copie de votre feuille d'imposition notifiant le nombre de parts au sein de votre foyer peut également être transmise.

MON ENFANT EST EN GARDE-ALTERNÉE

Il est essentiel de faire parvenir la copie de l'acte de divorce précisant le mode de garde de l'enfant. Dans le cas où il n'y aurait pas de mariage, une attestation sur l'honneur de la part des deux parents précisant la garde alternée de l'enfant peut être autorisée.

Les DÉCHETTERIES

Yvetot Normandie dispose de deux déchetteries situées à Touffreville-la-Corbeline et à Croix Mare. Elles permettent aux particuliers de déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.

DÉCHETS ACCEPTÉS :

Déchets verts (pelouse, tailles de haies, feuilles), bois, mobilier, encombrants incinérables et non incinérables, gravats, terre, ferraille, cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, textiles, déchets dangereux (piles, peinture, vernis, colles, solvants, phytosanitaires, aérosols, pesticides, néons, lampes, cartouches d'encre, huile de vidange et bidon), huiles alimentaires, verre, papier.



Déchetterie de Touffreville-la-Corbeline

RD 37, 76190 Touffreville-la-Corbeline

Horaires en période d'été (du 1/04 au 30/09) :

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Samedi
8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Horaires en période d'hiver (du 1/10 au 31/03) :

Le Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Samedi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

*La déchetterie est fermée les mardis,
dimanches et jours fériés*

DÉCHETS REFUSÉS :

Les ordures ménagères, déchets verts issus de l'élagage ou d'abattage, les souches, troncs et branchages de plus de 15 cm de diamètre (à faire retirer par une entreprise privée), les pièces de véhicule ou tout engin, pneumatiques de tous véhicules, déchets explosifs, bouteilles de gaz, amiante, les seringues et médicaments (en pharmacie), déchets industriels.



Déchetterie de Croix-Mare

route du Hameau Yvelin, 76190 Croix-Mare

Horaires en période d'été (du 1/04 au 30/09) :

Lundi-Mercredi-Vendredi
de 15h00 à 18h00
Samedi de 9h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

Horaires en période d'hiver (du 1/10 au 31/03) :

Lundi-Mercredi-Vendredi
de 14h00 à 17h00
Samedi de 10h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Fermée tous les mardis, jeudis, dimanches et jours fériés.

Un doute, une question ? Contactez-nous !

NOUS CONTACTER

Communauté de Communes Yvetot Normandie
4 rue de la Brème
76190 YVETOT
contact@yvetot-normandie.fr
02 35 56 14 14



@Communauté de Communes Yvetot Normandie

